

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Transfert de la gestion et de la location de locaux collectifs résidentiels à la Ville de Dijon

Madame Tenenbaum, au nom de la commission de Commission Solidarité, Citoyenneté et démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DIJON assure la gestion de cinq locaux collectifs résidentiels (LCR) localisés dans plusieurs quartiers de la Ville, qu'il met à la disposition d'associations dijonnaises, pour l'exercice de leurs activités. Ces espaces sont situés en rez-de-chaussée d'immeuble collectifs et sont conçus pour créer des lieux de vie et d'échange pour les habitants et des associations à proximité des salles.

Dans le cadre de sa politique de rationalisation des prêts de locaux aux associations dijonnaises pour l'exercice de leurs activités, la Ville de DIJON, par l'intermédiaire de son service dédié à la Vie Associative, propose d'en assurer directement la centralisation, afin d'en optimiser les taux d'occupation, de répondre le plus favorablement possible à leurs besoins et d'obtenir plus de lisibilité sur l'ensemble du parc de salles mises à disposition des associations.

Les associations qui bénéficient gracieusement de ces locaux mutualisés sont au nombre d'une vingtaine : l'OPAD, l'association Loisirs solidarités des Retraités de Côte d'Or, l'association des alcooliques anonymes, la commune libre de Berbisey, l'association Trisomie 21...

Les locaux collectifs résidentiels appartiennent soit au CCAS, soit à la Ville de Dijon ou bien à des propriétaires bailleurs sociaux et sont situés :

- 26 boulevard de l'université, local propriété Ville de Dijon, en copropriété : en sous-sol, une salle de 43 m² et, en RDC, deux bureaux de 16 et 13 m² et un sanitaire,
- 1, rue du Tillot, local propriété de ORVITIS : en sous-sol, deux salles, deux bureaux, et des espaces de stockage, dont le bail de location en date du 11 janvier 1979 sera transféré à la Ville de Dijon,
- 7, place Jacques Prévert, local propriété Ville de Dijon : en sous-sol une salle de réunion de 83 m², un sanitaire et une kitchenette, et, en RDC, une salle de 83 m² et un bureau,
- 1, rue Etienne Mauchaussé, local propriété Dijon Habitat : en RDC, trois salles, de 24 m², 17 m², et 10 m², et un sanitaire, dont la convention de location en date du 16 septembre 1985 sera transférée à la Ville de Dijon,
- 28, rue le Jolivet, local propriété du CCAS, totalisant 362 m², dont la gestion est assurée par la Ville de Dijon,
- 7, rue du Plein de Pouilly appartenant à Dijon Habitat pris par bail emphytéotique par la Ville de Dijon en date du 14 janvier 2015.

Dans ces conditions, les différentes charges afférentes à ces locaux seront transférées directement au nom de la Ville qui en assurera le paiement (électricité charges communes, chauffage), ou décidera d'une gestion différente responsabilisant les occupants (prestations de ménage).

Les conditions de mises à disposition sont également réexaminées à cette occasion à partir de la rédaction d'un nouveau règlement intérieur, de la mise en place d'une procédure d'examen annuel des demandes, des nouvelles associations et des renouvellements, ainsi que des conditions d'occupation-type mises à jour liant la Ville de Dijon aux associations.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le transfert de la gestion de l'ensemble des LCR assurée par le CCAS à la Ville de DIJON à compter du 1er juillet 2016,

2 - approuver en conséquence :

- le transfert de location du local situé rue du Tillot à la Ville de DIJON par un avenant tripartite au bail du 11 janvier 1979, tel que présenté en annexe 1, avec effet au 1er juillet 2016,
 - le transfert de location du local situé dans l'immeuble Gutenberg 1 rue Etienne Mauchaussée à DIJON par un avenant tripartite à la convention de location du 16 septembre 1985, avec effet au 1er juillet 2016,
- et de m'autoriser à signer ces deux avenants;

3 - approuver, puis de m'autoriser à signer le nouveau règlement intérieur en annexe 2 au rapport,

4 - décider la mise à disposition des locaux au bénéfice d'associations dans les conditions proposées, en approuvant le projet de convention d'occupation-type en annexe 2 au rapport ;

5 - m'autoriser à signer tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 55

Abstentions : 3